

Votre Dossier de Coordination

Comment consulter et partager vos informations de santé ?

Fiche pratique
Usagers / Patients



Porté par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, Prédice est votre **espace régional numérique de santé**. Prédice participe à l'**amélioration de votre santé** et à la **qualité de votre prise en charge**. Prédice est **gratuit**.

Les services Prédice*

* Ouverture progressive des services



Disponible

Dossier de Coordination

Documents, agenda et équipe de soins



À venir

RDV en ligne

Prise de rendez-vous médicaux



Disponible

Télésanté

Consultation et soin à distance

Accédez aux services Prédice sur www.predice.fr

Qu'est-ce que votre Dossier de Coordination ?

→ Votre Dossier de Coordination est un **dossier de santé régional dynamique**, pour vous et vos professionnels



Un usager / patient

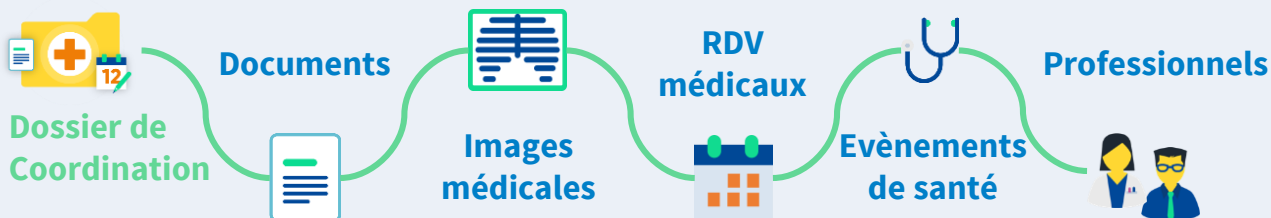


Consulte et partage ses informations de santé



Avec les professionnels qui le suivent (cabinet de ville, hôpital, structure médico-sociale)

→ En complément du DMP**, votre Dossier de Coordination permet de **coordonner l'ensemble de vos informations de santé**



→ Avec votre Dossier de Coordination, vous êtes **acteur de votre prise en charge**

Retrouvez facilement l'ensemble de vos informations de santé

Alimentez votre Dossier de Coordination avec les informations qui n'y figurent pas

Choisissez les professionnels avec lesquels partager de l'information

Permettez à vos professionnels de se coordonner simplement

** DMP = Dossier Médical Partagé, votre carnet de santé numérique (national)

Comment accéder à votre Dossier de Coordination ?

→ Dans votre navigateur, saisissez www.predice.fr

→ Cliquez sur Mon compte

S'inscrire à Prédice

→ La première fois, cliquez sur « **Je m'inscris** »

→ Renseignez et finalisez votre **inscription**

Accéder à votre Dossier de Coordination

→ Ensuite, connectez-vous avec **vos adresse mail* et mot de passe** et choisissez si vous souhaitez recevoir votre code d'accès à usage unique par SMS ou par mail

**Pour accéder à l'ensemble des services Prédice, pensez à saisir la même adresse mail que celle donnée à votre établissement de santé.
Une adresse par personne même au sein de la même famille.*

→ Cliquez sur « **Coordination** » () puis **sur** Accéder au service

Page de saisie des informations personnelles. Le titre est 'Je remplis les champs suivants'. Les champs à remplir sont : Adresse e-mail*, Nom*, Nom de naissance, Prénoms*, Sexe* (à choix multiple), et Date de naissance*.

Page de connexion et de choix de méthode de réception du code. À gauche, 'Authentication forte' est activé. À droite, 'Adresse mail' est saisi. Le 'Mot de passe' est masqué. Une question est posée : 'Mot de passe oublié ? Pour une sécurité optimale, vous allez recevoir un code par e-mail ou par SMS. Comment voulez-vous recevoir votre code ?'. Les options sont 'par SMS' (sélectionnée) et 'par e-mail'. Un bouton 'Recevoir mon code' est visible.



Si vous souhaitez **activer ou réactiver le partage d'informations dans votre Dossier de Coordination, cochez la case** J'accepte : accès au dossier

Pour désactiver cette fonction, cliquez sur Gestion de mon dossier puis Désactivation de mon dossier

Comment consulter vos informations ?

Ma synthèse



→ Consultez **la synthèse de vos informations** (documents, professionnels qui vous suivent/entourage...)

Ma ligne de vie



→ Retrouvez, sous forme visuelle et chronologique, **l'ensemble de vos documents et évènements de santé**

→ Cliquez sur **les blocs de couleur** pour consulter les documents

Mes documents



→ Accédez à **l'ensemble de vos documents** (classés par types, par dates...)

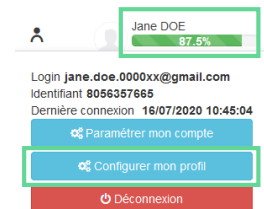
→ Recherchez **le document souhaité** puis cliquez dessus pour l'afficher

→ Vous pouvez **imprimer un document** en l'affichant puis en cliquant sur 



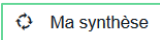
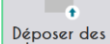
Pour être informé(e) des dernières actualités vous concernant, vous pouvez **paramétrer vos notifications** :

→ Cliquez sur **votre nom** puis sur 



Comment partager des informations ?

Vous pouvez partager tous les documents utiles à votre prise en charge et qui ne figurent pas encore dans votre dossier de Coordination.

→ Cliquez sur  puis sur 

→ Choisissez **le type de document à partager** (document, directives anticipées, consentement) en cliquant sur les cases de couleur

→ Sélectionnez **votre document**

→ Donnez lui pour titre : **celui qui figure en tête du document + la date d'édition** (ex : **Compte-rendu d'hospitalisation - 01/01/20**) puis cliquez sur « **Valider** »





Comment permettre à un professionnel utilisateur de Prédice d'accéder à vos informations ?



Donner un accès pérenne à votre Dossier de Coordination aux professionnels qui vous prennent en charge au long court

→ Cliquez sur **votre nom** puis sur 

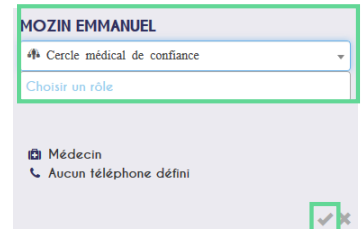
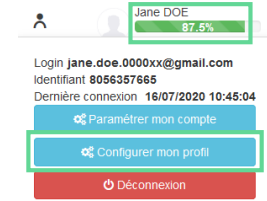
→ Sélectionnez « **Mes intervenants** » 

→ Recherchez **vos professionnels** et donnez-leur **les droits d'accès souhaités à vos informations**

→ **Médecin Traitant**

→ **Ou cercle médical de confiance** (représente les professionnels de confiance qui vous suivent sur le long terme)

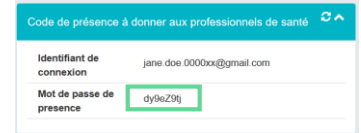
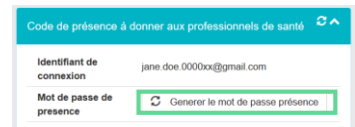
→ Cliquez sur  pour **enregistrer vos choix**



Donner un accès temporaire à un professionnel

→ Dans , cliquez sur 

→ **Le mot de passe généré s'affiche à l'écran**, vous pouvez alors le communiquer au professionnel



Si le professionnel n'est pas encore utilisateur de Prédice, proposez-lui de s'inscrire sur www.predice.fr/portail-pro

Votre Dossier de Coordination en toute confiance



Votre Dossier de Coordination :

- Respecte votre **vie privée**
- Requiert votre **consentement**
- Protège vos **données**
- Protège vos **droits**



Pour en savoir plus sur 'Prédice en toute confiance', scannez le **QR Code** avec votre smartphone ou rendez-vous sur www.predice.fr



Une question pour utiliser votre Dossier de Coordination : **09 70 201 301**



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

